



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Résidence Balivernes



Livret d'accueil du Résident 2024

33 avenue Georges d'Esparbès

82400 Valence d'Agen

☎ : 05 63 29 18 18

E-mail : balivernes@cc-deuxrives.fr

Sommaire

Notre établissement

<i>Présentation</i>	4
<i>Une Résidence à proximité immédiate du centre-ville</i>	5
<i>Nos missions</i>	6
<i>La sécurité</i>	7
<i>Les logements</i>	8
<i>Les espaces collectifs</i>	10
<i>Les animations</i>	12

La vie sociale à la Résidence

<i>Le PVI : Projet de Vie Individualisé</i>	13
<i>Le CVS : Conseil de Vie Sociale</i>	13

Les Conditions d'admission 14

Tarifs

<i>Hébergement</i>	15
<i>Restauration</i>	15
<i>Aides financières</i>	15

Notre établissement

Présentation

Le Conseil d'Administration du CIAS des Deux Rives et son Président vous souhaitent la bienvenue au sein de la Résidence Balivernes.

La Résidence Balivernes est une Résidence Autonomie, qui a ouvert ses portes en septembre 1987, située dans un bassin de vie de 19 000 habitants en plein essor urbanistique, au cœur de la Communauté de Communes des deux Rives qui comprend 28 communes.

La gestion de l'établissement est alors assurée par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Valence d'Agen jusqu'en 2005, date à laquelle elle fût transférée à la Communauté de Communes des 2 Rives, devenant un service du CIAS des deux Rives.

Notre résidence est dédiée aux personnes âgées autonomes, elle est dotée d'un cadre agréable avec des équipements, des prestations, des services et des projets adaptés. Le confort, le maintien de l'autonomie, l'accompagnement individualisé, la sécurité, la promotion du lien social et les droits et les libertés des personnes accueillies sont autant d'éléments importants garantis par notre établissement. En effet, le bien-être et l'épanouissement de tous sont les principales préoccupations de notre Résidence qui s'inscrit dans une recherche continue d'évolution de la qualité.

Bien intégrée au sein de la commune de Valence d'Agen, la Résidence Balivernes est ouverte sur la vie associative et participe à toutes les festivités organisées sur la commune.

Notre établissement

Une Résidence située à proximité immédiate du centre-ville

Servie par un cadre de vie privilégié, nichée à l'abri d'un parc centenaire, la Résidence Balivernes offre à la fois le calme et la tranquillité, tout en restant à proximité du centre-ville avec ses établissements médicaux et paramédicaux, ses lieux culturels et lieux de culte ainsi que ses commerces, où chacun trouvera un accueil chaleureux et des services de qualité.



La Résidence offre 2 accès ; un piéton par l'avenue Georges d'Esparbès, et un voiture, rue Jean Capgras, par la D813 comme indiqué sur le plan ci-dessus

Notre établissement

Nos missions

Dans le cadre du décret n°2016-696 du 27 mai 2016, la Résidence s'engage à garantir la qualité d'accueil des Résidents ainsi qu'une souplesse dans la mise en œuvre des prestations. Notre structure veille à :

- Offrir à ses résidents les meilleures conditions de vie, de bien-être, de convivialité, d'hygiène et de sécurité.
- Lutter contre l'isolement et la solitude.
- Maintenir ou favoriser le lien social.
- Respecter la liberté et favoriser l'expression des besoins de ses résidents
- Apporter une aide quotidienne à ses résidents.
- Aider ses résidents à maintenir leur autonomie.
- Être une alternative entre le domicile classique et l'EHPAD (structure médicalisée pour personnes dépendantes).
- Proposer des activités aux besoins, propices au développement personnel et au renforcement de l'estime de soi.



Notre établissement

La Sécurité

Afin d'assurer la tranquillité et la sécurité des résidents, la Résidence est ouverte 7 jours sur 7, tout au long de l'année.

Un système « d'appel malade » est remis à chaque résident dès son entrée, afin de permettre l'intervention rapide du personnel en cas d'urgence, de jour comme de nuit.

Dans les appartements, la maintenance des appareils et des équipements est assurée par un agent dédié.

Concernant la sécurité alimentaire, les repas sont préparés par la cuisine communautaire qui respecte un cahier des charges et des normes de sécurité très précises.



Notre établissement

Les logements

La Résidence Balivernes propose 44 appartements répartis sur 2 ailes séparées par des parties communes telles que la salle de restaurant, le hall d'accueil et les salons.

Chaque aile se compose d'un étage, chacun desservi par un ascenseur et des escaliers.

La Résidence dispose également d'une chambre d'hôtes à disposition des familles des résidents et de leurs proches, d'un parking de stationnement à l'arrière du bâtiment et d'un parc arboré et fleuri qui confère à la résidence son charme et son caractère

Chaque logement dispose

- d'un hall d'entrée,
- d'un coin cuisine équipé d'un évier, de deux plaques de cuisson électrique sur meuble, d'un frigo,
- d'une pièce principale avec coin nuit,
- d'une salle d'eau avec : douche, lavabo et WC, un branchement pour machine à laver, un cumulus,
- d'une terrasse ou balcon.



Notre établissement

Les logements

Chaque logement est équipé :

- de placards encastrés dont une penderie,
- de voilages aux fenêtres,
- de 2 radiateurs électriques,
- d'un compteur individuel pour la consommation d'électricité,
- d'une prise de téléphone, d'une prise de téléviseur, de prises électriques, d'une connexion WIFI gratuite,
- d'un dispositif d'appel malade (téléalarme) qui permet, en cas d'urgence, de prévenir le personnel de jour comme de nuit,
- d'un détecteur de fumée individuel.



Notre établissement

Les espaces collectifs

La salle de restaurant

D'une capacité de 60 couverts, la salle de restaurant climatisée, accueille les convives dans une ambiance chaleureuse et familiale. Le Restaurant est ouvert tous les jours, midi et soir.

Les repas sont préparés et livrés quotidiennement par la cuisine communautaire. Les menus, établis en concertation avec les résidents lors d'une commission mensuelle, sont remis aux résidents toutes les semaines afin qu'ils puissent faire connaître leurs souhaits de changements éventuels, en fonction de leurs goûts et de leur régime alimentaire.

La qualité des repas est suivie régulièrement par des professionnels de la qualité et de l'hygiène ainsi que par une diététicienne.

Des plateaux repas peuvent être livrés, ponctuellement, dans les logements à la demande du résident en cas de problème de santé.



Les coins causerie



6 petits salons intimes et chaleureux sont répartis dans la Résidence afin que chacun puisse, au gré de ses envies, se reposer quelques instants ou se retrouver en petit comité pour causer au coin du feu en admirant le Parc.

Notre établissement

Les animations

La Résidence propose des activités diversifiées, régulières et adaptées aux besoins de ses résidents, qui sont sollicités régulièrement afin d'exprimer leurs envies et leurs attentes.

Ainsi, sont proposés, tout au long de l'année, des moments festifs à partager et des ateliers variés mais également des sorties en groupe.

Les semaines à la Résidence sont donc ponctuées par les anniversaires, les lotos, les repas à thèmes et quantités d'autres animations, communiquées aux Résidents en début de mois sous la forme d'un livret présentant les activités programmées et leur permettant ainsi d'organiser leur emploi du temps.



La vie sociale à la résidence

Le Projet de Vie Individualisé

Il s'agit d'une démarche participative et collective qui permet de donner du sens à la vie de la personne accueillie. Il est élaboré pour l'ensemble des résidents de l'établissement. Le résident, sa famille (ou son représentant légal) ainsi que les agents de la Résidence Balivernes sont donc, tous ensemble, les acteurs de ce dispositif.

Le Projet de Vie Individualisé vise à permettre aux résidents de vivre dans les meilleures conditions leur séjour à la Résidence Balivernes, de se sentir reconnu, respecté et entendu, mais également d'être maintenu, voire stimulé dans son autonomie, d'être sécurisé et entouré, sans pour autant être assisté.

L'élaboration du Projet de Vie Individualisé est strictement confidentielle et repose sur une écoute attentive, un recueil de données concernant le résident, ainsi que sur la reconnaissance et le respect de sa personne.

Il doit permettre une prise en charge individualisée et personnalisée en tenant compte de ses habitudes de vie, de ses souhaits et préférences, de ses besoins et de son degré d'autonomie.

Le Conseil de Vie Sociale

Le Conseil de Vie Sociale est un groupe d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la Résidence. Il a également pour vocation de favoriser la participation des résidents. Il se réunit au minimum 3 fois par an et ses membres sont élus tous les 3 ans par les résidents dans le but de les représenter lors des conseils.

Le Conseil de la vie sociale, lors de réunions animées par le Directeur, donne son avis et émet des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur l'organisation de la vie quotidienne, l'animation, les projets de travaux, le prix des services rendus, etc.

Les Conditions d'admission

Conditions d'admission

La Résidence Balivernes accueille les personnes âgées de 60 ans et plus, autonomes et désireuses d'intégrer le cadre rassurant d'un établissement dédié au bien-être et au maintien de l'autonomie de ses résidents.

Après une première visite de l'établissement, la Direction enregistre la demande de logement et contacte le futur résident dès qu'un logement est disponible.

Un dossier d'entrée est alors constitué, comprenant les informations nécessaires à une prise en charge de qualité (dossier administratif, choix des prestataires extérieurs et des soignants, certificat médical...), formalisant ainsi l'entrée du résident.



Tarifs 2024

Tarifs de l'hébergement

Le prix mensuel du loyer comprend l'hébergement, la consommation d'eau, ainsi que les services mis à disposition par la Résidence (téléalarme, personnel disponible 24h/24, entretien des parties communes, animations, petits travaux divers, aide administrative...).

LOYERS

T1 (25 m²)

Prix mensuel..... 660,23 €

T1 BIS (33 m²)

Prix mensuel couple..... 1 322,06 €

T1 BIS (33 m²)

Prix mensuel personne seule..... 1 154,01 €

Chambre d'hôtes..... 25,25 € la nuitée

Tarifs des repas

La prise des repas au Restaurant, midi et/ou soir, est un choix du résident qui a également la possibilité de préparer ses repas chez lui s'il le souhaite.

Les repas sont facturés en fin de mois en fonction du nombre de repas consommés par le résident

Repas Midi : 7,09 €

Invité Midi : 14,19 €

Repas Soir : 2,90 €

Invité Soir : 5,80 €

Aides financières

En fonction de vos revenus, l'équipe administrative vous accompagnera dans les démarches permettant l'attribution d'aides financières (APL, Aide sociale).

Toute l'équipe de la
résidence Balivernes est
heureuse de vous
accueillir !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Résidence Balivernes